
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du lundi 06 septembre 2021
<u>Présents :</u> 8	L'an deux mille vingt-et-un et le six septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 03 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Marie-José DOUCET.
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Claude VERNET <u>Représentés:</u> Valérie LEJEUNE <u>Excusés:</u> <u>Absents:</u> Jean CALIBRE, Régine ROQUES <u>Secrétaire de séance:</u> Elisa PÉGOURIÉ

Validation du précédent conseil municipal du 23 Juillet 2021 à l'unanimité

Madame le Maire demande au conseil municipal l'ajout de délibérations :

- Délibération portant une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le projet de chaufferie collective
- Délibération portant une demande de subvention auprès du FRI (fond Régional Innovation) pour la rénovation de la toiture de la Mairie
- Délibération validant l'accord de principe à la proposition de Certynergie concernant la prime CEE
- Participation de la mairie au coût de la cantine de l'école des villages d'Olt

Le conseil autorise à l'unanimité l'ajout de délibérations à la séance du jour.

DE 2021 042 Délibération portant une demande de subvention auprès du conseil Régional concernant la chaufferie collective

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de chaufferie collective.

Il combine à la fois :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- La mutualisation des équipements et l'optimisation des coûts,

Ce projet va permettre :

- La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,
- une chaufferie bois mutualisée qui assurera la performance énergétique des bâtiments communaux dont la mairie (substitution de deux chaudières fioul).

Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois de granulés à destination de :

- Chauffage des deux logements créés,
- Chauffage de deux logements en location en remplacement de deux chaudières à fioul,
- Chauffage de la mairie et de la bibliothèque municipale.

Pour un montant de travaux estimé à 113 520 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

BROUSSY Jean-Luc, artisan, suite à l'appel d'offre du 13 Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional,
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

PLAN DE FINANCEMENT						
Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : HT						
CHARGES				PRODUITS		Subvention obtenue oui/non
Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total		
60 Acquisitions foncières et	0 €	0 €	Subvention Région	48 930 €		
Précisez			DITEE	48930		
Précisez			Autre direction sollicitée			
Précisez			Autres subventions	0 €		
Précisez			Etat	0 €		
61 Travaux	101 360 €	0 €	Précisez			
Génie Civil chaufferie + Silo	23 960 €		Précisez			
Chaudière bois	26 170 €		Précisez			
Equipements (hydrauliques primaire,	29 660 €		Europe	0 €		
Réseau de Chaleur	10 200 €		FEDER			
Sous-stations	8 200 €		FSE			
Divers éligible (études/analyses,	3 170 €		FEADER			
62 Matériel / équipement	0 €	0 €	Autres			
Précisez			Départements	0 €		
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Communes et interco	0 €		
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
63 Etudes	12 160 €	0 €	Précisez			
Maîtrise d'œuvre/Ingénierie	12 160 €		Autres organismes	0 €		
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Financements	0 €		
Autres dépenses	0 €	0 €	précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Précisez			
Précisez			Autres produits	0 €		
Précisez			précisez			
Précisez			Précisez			
			Autofinancement	64 590 €		
			Recettes générées	64590		
			Emprunt	64590		
			Précisez			
			Autres	0		
			Précisez			
			Précisez			
TOTAL CHARGES	113 520 €	0 €	TOTAL PRODUITS	113 520 €		

DE 2021 043-Délibération portant une demande de subvention auprès du conseil Régional pour la réhabilitation de deux logements communaux

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de création de logement

Il combine à la fois :

La rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Le développement de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes dépendantes.

Ce projet va permettre :

La rénovation écologique d'une maison à fort caractère patrimonial en deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,

Pour un montant de travaux estimé à 391 914 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

Filham Architecture, maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offre du 13 Janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De solliciter l'aide du Conseil Régional,

D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

PREVISIONNEL DU PROJET GLOBAL HT

	Travaux HT	honoraires et frais annexes HT	Total HT
Rénovation maison Cépière (selon APD)	314 648 €	77 267 €	391 914 €
Choix Solution de Base 320 029,68€ + matériaux écologiques 12868€ - frais assainissement 18 250€			
Total projet	314 648 €	77 267 €	391 914 €

A partir du document du maître d'œuvre des déplacements de coûts ont été effectués de façon à distinguer clairement les 3 sous-dossiers. (comme c'est le cas pour l'assainissement -18250€) **DONT COUT DES PRESTATIONS SPECIFIQUES HT (voir p38 APD)**

	Travaux HT	Honoraires frais annexes HT -Maîtrise d'œuvre 12% -contrôle technique coordonnateur SPS 2% (p39 APD)	Total HT à prendre en compte
Forfait 2 logements (voir p38 APD) rénovation énergétique	91 311,14 €	12 783,56 €	104 094,70 €
Bonification patrimoniale (voir p38 APD)	51 689,40 €	7 236,52 €	58 925,92 €
Accessibilité 1 logement (voir p38 APD)	18 220,83 €	2 550,92 €	20 771,75 €
TOTAL HT	161 221,37 €	22 571 €	183 792,36 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Dépenses présentées		Taux prévisionnel sur dépenses présentées	Montant		
Etat (DETR)	LOGEMENTS		391 914 €HT	10%	39 191 €	10%
Etat (DSIL)	LOGEMENTS		391 914 €HT	30%	117 574 €	30%
Conseil Régional Occitanie	Dépenses éligibles au « dispositif de soutien à l'amélioration et à la	Forfait 2 logements rénovation énergétique	104 094,70 €HT	30% plafonné à 20 000 €HT/logement de dépenses éligibles	12 000 €	3% 7%

	rénovation de logements des communes à vocation sociale	Bonification patrimoniale	58 925,92 €HT	25% plafonné à 20 000 €HT/logement de dépenses éligibles	10 000 €	3%
		Accessibilité 1 logement	20 771,75 €HT	25% plafonné à 20 000 €HT/logement de dépenses éligibles	5 000 €	1%
Conseil Départemental	LOGEMENTS		391 914 €HT	30% de 268200 (149m2*1800€ HT)	80 460 €	21%
Autofinancement (emprunt dans sa totalité)					127 689€	32%
Total					391 914 €	100,0%

DE 2021 044 -Délibération portant une demande de subvention au titre du Fond régional d'aide à l'innovation pour la rénovation de la toiture de la Mairie

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de rénovation de la toiture du bâtiment communal qui abrite la mairie et la bibliothèque.

L'état de délabrement de sa couverture génère des fuites et des infiltrations dans les murs qui nous contraignent à engager sa réfection dans les meilleurs délais.

A ce jour, il n'y a aucune isolation. Notre projet vise donc à concilier la mise hors d'eau et la performance énergétique.

Objectifs du projet:

- préserver le bâtiment
- viser une baisse de la consommation d'énergie de l'ordre de 30%
- améliorer le confort des usagers et des agents
- maîtriser nos dépenses de fonctionnement
- mobiliser les entreprises et les artisans du secteur

Pour un montant de travaux estimé à **31 521€ HT** Correspondant au(x) devis présenté(s) par
SARL RD CHARPENTES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du fond régional d'aide à l'innovation (FRI) à hauteur de 30 %
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires

DE 2021 045 - Participation de la mairie au coût de la cantine de l'école des villages d'Olt

Madame le Maire explique au conseil municipal, que la contribution de la commune aux repas des élèves de l'école du S.I.V.U : école des villages d'Olt, était de 1.40 Euros, par élève d'Ambeyrac et par repas pour l'année scolaire 2020- 2021.

Madame le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 cette contribution dans les mêmes conditions ; 1.40 Euros par enfants d'Ambeyrac et par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant attribué aux repas des enfants d'Ambeyrac scolarisés au S.I.V.U école des villages d'Olt.

DE 2021 046 - Délibération validant l'accord de principe à la proposition de Certynergie concernant la prime CEE

Madame le Maire ainsi que M. Gérard Dumont, conseiller municipal explique au conseil municipal qu'une délibération doit être prise concernant la proposition de Certynergie pour la prime CEE.

Cette prime sera attribuée à l'issue des travaux.

Afin de pouvoir percevoir cette prime, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération d'acceptation pour l'entreprise Certynergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Certynergie,
- D'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

Arrêté - Approbation du plan communal de sauvegarde :

Madame le maire expose au conseil qu'une mise à jour du plan communal de sauvegarde est nécessaire.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses

Madame Pégourié 1^{ère} adjointe a effectué la mise à jour du plan. Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Il a donc été établi un arrêté, consultable en mairie.

Arrêté - Attribution du CIA aux agents grade B Rédacteur sur la commune d'Ambeyrac

Madame le maire explique au conseil qu'une demande a été faite par la secrétaire de Mairie concernant l'attribution du CIA.

Le complément indemnitaire annuel permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.
Ce complément est versé une fois par an.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le complément indemnitaire annuel (CIA) à la secrétaire de mairie.

Un arrêté individuel a été pris.

Rénovation des logements communaux : Choix des prestations supplémentaires éventuelles :

Madame le Maire, ainsi que la commission d'appel d'offre ont exposé au conseil municipal, la possibilité d'ajouter des prestations supplémentaires au projet de rénovation de logements communaux.

Afin d'agir dans une démarche écologique et économique, les prestations suivantes ont été ajoutés au projet :

Isolation en laine de bois, Peinture, et sol.

Point sur les projets en cours :

Adressage :

La numérotation reste à faire. Un atelier est prévu le 13 Septembre 2021 à 17h45

Chemins de randonnée :

Il reste quelques détails à finir. La prochaine étape est d'acquérir et de mettre en place la signalétique.

Bulletin municipal :

Un atelier est prévu le vendredi 10 septembre 2021 à 20h pour finaliser le bulletin municipal.

Commencement des travaux de réhabilitation de logements communaux :

M. Raymond, Sous-préfet de L'Aveyron, nous fait l'honneur de venir sur la commune le 28 Septembre 2021.

Une officialisation de démarrage des travaux, en présence de l'ensemble des financeurs de la maison Cépière est organisée.

Séance clôturée à 22h30